

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Du 04 septembre 2025**

**19 h 00 A la salle des fêtes de Mouthier en Bresse**

### Projet de compte rendu

Le quatre septembre deux mil vingt-cinq à 19 heures, les membres du conseil communautaire de Bresse Nord Intercom', convoqués conformément à la loi, se sont réunis à la salle des fêtes de MOUTHIER EN BRESSE

**Nombre de Membres :**

- En exercice : **27**

- Présents : **24**

- Qui ont pris part à la délibération : **27**

- Pouvoirs : **3**

Etaient présents : Régis GIRARDEAU, Jean-Luc BERLAND, Guy BOUCHARD, Jean-Luc CANET, Pierre CARLOT, Gérard CLAIROTTE, Brigitte DAVID, Julien GANDREY, Marie-Françoise GAROT, Julien GAUTHEY, Rémy GAY, Nathalie GRAS, Aline GRUET, Jean-Marc GUIGUE Dominique HUGONNOT, Claudette JAILLET, Jean-Joël JOLY, Joël MARTIN, Robert MICONNET, Philippe PAGE, Véronique RAGONDET, Dominique ROY, Catherine SAGNARD, Alix TROSSAT

**Date de**

**Convocation : 27 aout 2025**

Excusés ayant donné procurations : Philippe PRIN pouvoir à Guy BOUCHARD, Philippe DUC pouvoir à Jean Joël JOLY, Nicolas JACQUINOT pouvoir à Régis GIRARDEAU

**Date d'affichage : 27 aout 2025**

Etaient absents :

Secrétaire : Robert MICONNET

### QUESTION N° 1 Adoption du compte rendu

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

**- approuver le compte rendu**

### QUESTION N° 2 Délégations au Président

Ecole de Bellevesvre :

- GT Multiservices à Louhans – destruction d'un nid de guêpes pour 130 euros TTC

- AMAZON – achat d'un écran pour vidéoprojecteur pour 99.99 euros

**Ludothèque :**

- L'or en jeu à Chalons – achat de jeux pour 334.22 euros

**Accueil de loisirs**

- Hatharmonia Yoga et Dansea à Choisey – séances de danse pour 428 euros
- Tralalère à Besançon – Ateliers autours des jeux d'ombre pour 490 euros
- Equinoxe à Malay (71460) – initiation cloxm pour 440 euros
- Cressot Catherine à Dijon (21000) – atelier autour du rire ensemble pour 440 euros
- Aleliers l'étoile filance à St Martin en Bresse – Séances d'animations (confection de marionnettes, ...) pour 450 euros
- Atousports à Dijon – initiation sportive ludique pour 350 euros
- C. Coulaon Guerin à Louhans – artiste plasticienne – atelier artistique pour 300 euros

**Bibliothèque – achat divers :**

- Librairie Forum à Louhans pour 873.21 euros (antenne de Bellevesvre)
- MJS Video pour 186.24 euros TTC

**Espace enfance-jeunesse :**

- SARL S. Guiton à La Chapelle St Sauveur - ajout de prises électriques pour 411.94 euros

**Portage de repas :**

- Garage CANALE Sebastien - Réparation sur le véhicule pour 506.40 euros

**Crèche :**

- Librairie La Mandragore à Chalon sur Saone – achats de livres pour cadeaux de fin d'année aux enfants pour 117.71 euros

**Ecole de musique :**

- CENTRALSONO à Villenave d'Ornon (33140) – achat de 2 enceintes avec pied pour 436 euros
- Nb : à compter de la rentrée de septembre, en dehors des cours de batterie, l'école de musique cessera d'utiliser les salles de l'espace Andrée Berry. Les cours auront lieu au siège de la Communauté de communes et à la bibliothèque.

**QUESTION N° 3**  
**SIRTOM de la Région de Chagny**  
**Rapport d'activités**

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le rapport d'activités**

**QUESTION N° 4**  
**SICED Bresse Nord**  
**Rapport d'activités**

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver le rapport d'activités**

**QUESTION N° 5**  
**FPIC 2025**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Une fois le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci sera réparti entre l'EPCI et ses communes membres. Une répartition « de droit commun » est prévue à la fois pour le prélèvement et le reversement, en fonction de la richesse respective de l'EPCI et de ses communes membres.

Le document en annexe précise :

- Le montant versé à l'ensemble intercommunal pour 2025 : 165 789 euros (à nouveau en baisse puisqu'il était de 182 517 en 2024)
- La répartition entre Bresse Nord Intercom' et les communes
- La répartition entre communes

Toutefois, par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI peut procéder à une répartition alternative. Ces dernières années, le choix du versement de l'ensemble du FPIC à la Communauté de communes avait été décidé. A plusieurs reprises, et notamment lors du débat d'orientations budgétaires puis du vote du budget, le Conseil communautaire avait marqué à l'unanimité sa volonté de laisser l'intégralité du FPIC à l'intercommunalité.

Vu l'annexe présentant le montant du FPIC 2025 et les scénarios de répartition

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Affecter l'intégralité du FPIC 2025 à la Communauté de communes**

#### **QUESTION N° 6** **Ressources humaines**

L'avancement de grade suivant a été proposé par le Centre de Gestion :

- Avancement de grade de Charly VIARD, Directeur général des services :
  - o Création d'un poste d'attaché principal à 35h
  - o Suppression d'un poste d'attaché à 35h

Au vu des entretiens d'évaluation, il sera proposé d'approuver cet avancement de grade.

D'autre part, en regard des inscriptions en recul sur les cours de chant les deux dernières années scolaires, il est proposé de réduire l'emploi de 6h à 3,75h. Un recrutement est en cours et devrait permettre la mise en place de cours de chant selon les modalités suivantes (chorale adulte : 2h / semaine – chorale « tête de pioche » : 0.75h / formation musicale : 1h).

*C. Viard quitte la salle.*

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver les modifications au tableau des emplois au 15 septembre 2025**

#### **QUESTION N° 7** **Accueils de loisirs** **Label Loisirs qualité +**

La Communauté de communes dispose aujourd'hui d'une bonification ALSH (0.25€ par heure enfant x % allocataires caf), liée à plusieurs critères, notamment sur la qualité de l'accueil. Mais ce dispositif va cesser fin 2025 et être remplacé par un appel à projets, avec des critères d'éligibilité plus exigeants.

Néanmoins, compte tenu des évolutions engagées depuis 2020 (*ouverture d'un accueil les mercredis en période scolaire, ouverture d'une 8<sup>ème</sup> semaine, plan de formation et montée en compétence des équipes, ...*), il apparaît envisageable de satisfaire aux exigences de cet appel à candidatures, même si ceci nécessitera des évolutions (*adaptation des plannings pour y intégrer davantage de temps de préparation et d'évaluation pédagogique, développement d'outils d'association des parents, évolution de la grille tarifaire à travailler en Commission pour notamment prévoir une ½ journée sans repas, ...*).

7 grands principes devront être respectés :

- Avoir une équipe d'animation formée, qui intervient auprès des enfants et en dehors de la présence de ceux-ci
- Développer et mettre en œuvre un projet d'accueil inclusif
- Assurer une continuité de l'offre en garantissant une ouverture minimale tout au long de l'année
- Garantir l'accessibilité de l'accueil de loisirs à toutes les familles
- Proposer une démarche éco-responsable
- Donner une place importante aux parents et à la thématique parentalité dans le quotidien de l'accueil de loisirs
- Mettre en place des modalités d'accueil correspondants aux besoins des familles

Les enjeux budgétaires sont importants :

- Fin de la bonification : - 3 700 euros
- Label qualité + : 50 euros par enfant différent accueilli soit potentiellement environ 7 500 euros au vu des données 2024

La démarche nécessitera la mobilisation de crédits supplémentaires (*temps de formation et réunions pédagogiques supplémentaires, ...*) mais ceux-ci ne dépasseront pas les recettes supplémentaires générées, afin de ne pas modifier l'équilibre budgétaire du service. Le dossier devra être déposé avant le 31 octobre.

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **S'engager dans la démarche d'obtention du Label Loisirs Qualité +**

#### QUESTION N° 8

##### Voirie

##### Refacturation des livraisons d'enrobé à froid et de GNT 0/31.5

Le marché conclu par la Communauté de communes pour l'entretien du réseau de voirie intercommunal intègre des prestations de livraison d'enrobé à froid et de GNT 0/31.5, selon les modalités suivantes, extraites du BPU du marché.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |   | Prix HT  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|----------|
| <b>ENROBE A FROID LIVRÉ SUR LE TERRITOIRE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | T | 107,00 € |
| <p>Ce prix rémunère :</p> <p>A la tonne, la livraison d'enrobé à froid de granulométrie 0/10 conformément aux spécifications des normes NF P 98-150, NF P 98-139 et des avis techniques émis par le Service des Etudes Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA) en cours de validité à la date de réalisation du chantier.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation et la signalisation temporaire éventuelle à mettre en place lors de la livraison.</li> <li>- tout matériel pouvant être utile au déchargement.</li> <li>- le forfait correspondant au transport jusqu'au lieu de déchargement.</li> <li>- le contrôle des liants, des granulats, des dopes.</li> <li>- toutes les sujétions liées au stockage, utilisation et matériel pour une mise en œuvre optimale.</li> </ul> |   |          |
| <b>GNT 0/31,5 LIVRÉ SUR LE TERRITOIRE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | T | 12,50 €  |
| <p>Ce prix rémunère :</p> <p>A la tonne, la livraison de GNT 0/31,5</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'installation et la signalisation temporaire éventuelle à mettre en place lors de la livraison.</li> <li>- tout matériel pouvant être utile au déchargement.</li> <li>- le forfait correspondant au transport jusqu'au lieu de déchargement.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |   |          |

- |                                                                                                    |  |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| - le contrôle des liants, des granulats, des dopes.                                                |  |  |
| - toutes les sujétions liées au stockage, utilisation et matériel pour une mise en œuvre optimale. |  |  |

La Trésorerie sollicite une délibération autorisant les communes à bénéficier de ces tarifs et à être refacturées par la Communauté de communes des commandes qu'elles réalisent.

Considérant que ce dispositif de refacturation permet aux communes d'accéder à des tarifs attractifs et contribue à la bonne gestion des deniers publics

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver la réalisation de commandes d'enrobé à froid et de GNT 0/31.5 par les communes qui le souhaitent**
- **Dire que la Communauté de communes refacturera aux communes le cout réel des commandes réalisées**

### QUESTION N° 9 Marché de transport scolaire Autorisation de lancement de la procédure de marché public

Le marché de transport scolaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2025/2026. Le titulaire est la société Transmontagne – 21 540 Sombornon, pour un budget annuel de l'ordre de 220 000 euros. Le marché actuel avait été conclu avec **une tranche ferme d'un an et des tranches conditionnelles supplémentaires pour 2 années supplémentaires.**

Afin de tenir compte des délais de procédure de marché public (marché passé selon une procédure formalisée) et des échéances électorales du printemps 2026, il apparait nécessaire de lancer une procédure de consultation permettant de vise une attribution du marché début 2026. Etant précisé que l'intégration de tranches conditionnelles permettra à la future gouvernance de disposer de toute latitude sur ce marché.

Il sera proposé de reprendre les dispositions du marché actuel, s'agissant des circuits, qui avaient été intégralement repensés en 2021. La seule adaptation consisterait à prévoir un véhicule d'une capacité supplémentaire (de 22 à 33 places) compte tenu de l'ouverture d'une classe supplémentaire à Mouthier en Bresse, étant précisé que cette évolution a d'ores et déjà été convenue avec le prestataire actuel pour la rentrée scolaire de septembre 2026. Idem pour les critères de jugement des offres :

| Critères et sous critères                                           | Coefficients de pondération |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Valeur technique</b>                                             | <b>/30</b>                  |
| Qualité des véhicules affectés, qualité d'exécution des prestations |                             |
| <b>Prix des prestations*</b>                                        | <b>/70</b>                  |

**A l'unanimité, le Conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Autoriser le Président à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation du transport scolaire des élèves du 1<sup>er</sup> degré avec la Région Bourgogne Franche Comté**
- **Autoriser le Président à signer une prolongation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Commune de Mervans pour la gestion des circuits de ramassage sur La Racineuse et Dampierre en Bresse**
- **Approuver le lancement d'un marché pour les années scolaires 2026/2027 (tranche ferme), 2027/2028 et 2028/2029 (tranches conditionnelles), selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, avec publication au BOAMP et au JOUE**
- **Autoriser le Président à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, sur la base de la décision de la CAO**